

# CES 20 MILLIARDS QUI DÉCHIRENT LE VALAIS



Le retour des concessions pour les droits d'eau enflamme les vallées. Divisés comme jamais, canton et communes risquent de tout perdre.

PAR PASCAL VUISTINER

**L**e canton du Valais est assis sur un trésor de près de 20 milliards de francs. Un pactole qui consiste en concessions sur les eaux que les communes ont octroyées au siècle dernier à des sociétés hors du canton pour l'utilisation de la force hydraulique destinée à produire de l'électricité. Quarante-vingt années plus tard, ces droits pourraient revenir en mains valaisannes. Et ainsi les grandes entreprises suisses actives dans ce secteur comme Alpiq, Axpo ou encore les Forces motrices bernoises perdraient leurs participations. Même si les grandes concessions (les barrages de la Grande-Dixence, d'Emosson, de Mattmark) arrivent à échéance dans les vingt-cinq à trente ans, une disposition légale et fédérale permet d'anticiper le retour de ces droits sur les eaux. Les négociations ont alors déjà commencé en coulisses. Et elles s'annoncent des plus âpres.

Cette somme de 20 milliards représente quelque 60 000 francs par habitant du canton, soit 250 000 francs par famille en moyenne. De quoi aiguïser des appétits et de faire chavirer des têtes comme celles des partis politiques qui rivalisent d'ingéniosité pour se profiler dans ce débat qui comporte toute une série d'enjeux que la plupart des acteurs refusent encore de comprendre.

En Valais, c'est bien connu, tout est politique. Au Conseil d'Etat d'abord, où Jean-Michel Cina (PDC) a décidé de prendre le taureau par les cornes. «Le dossier de l'énergie et du retour des concessions sera non seulement

l'une des priorités de mon année présidentielle, mais également une priorité pour ces prochaines années. Le Valais joue une carte très importante pour son développement économique et nous n'aurons pas une deuxième chance pour réussir.»

Ainsi, Jean Michel Cina a décidé de nommer il y a quelques semaines toute une série de commissions d'experts. Objectif: étudier toutes les variantes possibles, allant même jusqu'à la création d'une nouvelle loi cantonale. Ces experts ont pour objectif de rendre leurs propositions pour le printemps 2011. «A ce stade, il est fondamental de se poser les bonnes questions, de

## PRODUCTION

**CANTONAL**  
Le Valais ne contrôle que 20% de sa production d'électricité.

**NATIONAL**  
Le Valais fournit le 30% de l'électricité suisse.

PHOTO: SEDRIK NEMETH

### CONTRÔLE

Si les rivières dépendent du domaine public, les barrages sont privés.

réfléchir à toutes les stratégies possibles en mettant tout le monde autour de la table», poursuit le conseiller d'Etat.

L'un des autres enjeux du débat actuel est de tenter de trouver une solution équilibrée entre les communes concédantes (celles qui ont l'eau) et les autres. Les disparités sont en effet criantes. Actuellement, ce sont souvent de petites communes de montagne peu peuplées qui pourraient disposer de ces milliards. Comment justifier ainsi que la commune d'Eisten, proche de Viège, pourrait toucher jusqu'à 2 millions de francs par habitant alors que Viège ne percevrait presque rien. Comment justifier que le district de Viège et le Haut-Valais se partageraient plus de 60% du trésor alors que cette région ne représente qu'à peine 30% de la population valaisanne.

Ces inégalités ont poussé les ténors de la politique valaisanne à sortir du bois. Pascal Couchepin (PLR), ancien conseiller fédéral, n'a ainsi pas hésité à proposer la création d'un fonds cantonal alimenté par une partie du pactole, à l'exemple de la Norvège avec les revenus du pétrole et du gaz. Son credo: éviter que des communes ne fassent n'importe quoi avec les millions qui leur pleuvent dessus et surtout mettre en place une stratégie d'investissement durable pour les générations futures. Le

## Retour de concessions: qui fait quoi

**Les propriétaires** En Suisse, ce sont les cantons et les communes qui sont légalement détenteurs des cours d'eau. En Valais, le canton gère le Rhône et les communes toutes les rivières latérales. Comme la loi autorise les collectivités publiques à reprendre leurs concessions sur l'eau, l'objectif de beaucoup en Valais est d'exercer ce droit et d'exclure ainsi du capital les intérêts extérieurs au canton.

**Les exploitants** Les collectivités publiques ont accordé des concessions à des entreprises pour produire de l'hydroélectricité. Actuellement 80% des installations valaisannes sont en main de sociétés qui ne sont pas du canton.

moins que l'on puisse dire, c'est que la proposition de Pascal Couchepin n'a pas été suivie pour le moment.

D'autres personnalités de la politique sortent aussi du bois. Les socialistes Peter Bodenmann et Thomas Burgener, ancien ministre valaisan de l'Energie, suggèrent quant à eux le lancement d'une initiative cantonale pour bloquer le dossier par un moratoire. Du côté des communes de montagne, souvent des bastions PDC, on crie au loup et les positions des uns et des autres se radicalisent. Une frange importante des démocrates-chrétiens, l'aile conservatrice alliée de plus en plus souvent à l'UDC, se lance dans des arguments frisant le natio-

nalisme. Des slogans tels que: «Etrangers dehors» et «L'eau du Valais aux Valaisans» commencent à fleurir sur les alpages et dans les arrières-salles des bistrotts.

Et pendant ce temps-là, il se murmure qu'à Berne l'administration fédérale, attirée par le magot, songerait à nationaliser l'eau. Il suffirait pour cela qu'une simple loi soit amendée pour que les droits d'eau communaux et cantonaux reviennent exclusivement à la Confédération. Un scénario que pourrait imaginer Rolf Escher (PDC), ancien conseiller aux Etats valaisan et Alfred Rey, délégué fédéral aux questions cantonales même si Maurice Tornay, ministre valaisan des Finances n'y croit guère

(lire encadré). «Si Berne nationalise l'eau, c'est la fin du pays», réagit Simon Epiney (PDC), président de la commune d'Anniéviers et ancien conseiller aux Etats valaisan.

### DE LA DIFFICULTÉ DE LA VOIE SOLITAIRE

Vouloir récupérer la propriété de l'eau et contrôler ainsi l'énergie hydroélectrique est une chose, mais faut-il savoir encore comment exploiter cette richesse. D'autant que le Valais n'a aucune structure professionnelle de trading et de commerce pour l'électricité. «Nous avons beaucoup de projets et d'idées pour créer dans le canton un centre de compétences autour du thème de l'énergie, indique Jean Michel Cina. Il faudra trouver, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, des alliances avec des sociétés comme Alpiq ou Axpo pour valoriser l'eau. Rien n'est impossible. Et le canton pourrait se transformer en plate-forme européenne spécialisée dans la commercialisation de l'électricité.» A titre d'exemple, le Service de l'énergie ne compte que 15 employés alors que celui de l'agriculture en recense plus de 100.

Autre souci majeur, la réalisation des nouvelles lignes à très haute tension. Les tronçons Galmiz-Verbois et Chamossion-Chippis buttent toujours contre des oppo-

sitions. Et les discussions durent depuis une trentaine d'années. Les adversaires à ces autoroutes de l'énergie appartiennent d'ailleurs souvent aux groupes visant un retour de l'eau en mains valaisannes. Seulement, ces derniers semblent ne pas mesurer que, sans accès au réseau européen, ils ne peuvent rien retirer de leurs droits puisque le Valais fournit 30% de la production suisse alors que le canton n'en consomme que trois.

Disposer de l'ensemble des concessions nécessite aussi des devoirs en matière d'investissements. «La rénovation des installations (barrages et conduites) risque en effet de coûter des sommes colossales», analyse Jean-Michel Cina. Deux exemples: la réfection du puits blindé de Cleuson-Dixence qui avait cédé en décembre 2000 aura coûté 360 millions de francs. Une somme qui avait été prise en charge par Alpiq. Quant au barrage des Toules, dans la vallée du Saint-Bernard, il exigera des travaux d'entretien d'un montant de 40 millions de francs. Une facture que paiera Romande Energie. Ainsi se pose la question de savoir si le canton et les communes auront la capa-

cité financière de réaliser de tels gros œuvres quand ces installations seront en leurs mains.

### L'INCONNUE CLIMATIQUE

Sans glaciers, que restera-t-il des barrages et de l'approvisionnement en eau des usines hydroélectriques? La disparition des masses glaciaires pourra-t-elle être compensée par les chutes de pluie? Ces interrogations auront une influence sur la production d'électricité de ces prochaines années. Aussi, ne pas prendre en compte ces aspects climatiques serait dommageable dans les négociations qui viennent de s'ouvrir.

Le Valais se cherche une stratégie pour l'un des principaux dossiers économiques de ces prochaines années. Le retour des concessions et ses revenus de 20 milliards de francs suscitent beaucoup de convoitise de la part du canton et des communes. Mais il manque pour l'instant à l'un et aux autres une vision claire et partagée qui leur permettrait de négocier à armes égales avec les grands groupes électriques suisses et étrangers qui lorgnent sur cet or bleu des Alpes valaisannes. ■■■

### LE CHIFFRE

# 42

**BARRAGES** Soit le nombre d'édifices hydroélectriques de ce type que compte le Valais.

# «Les communes sont en position de force»

Pour Maurice Tornay, ministre valaisan des Finances, il n'y a pas lieu de se faire trop de soucis. Il ne voit pas de guerre civile se profiler entre les communes les plus riches et celles qui n'auront rien.

## **Bilan** Quelles opportunités le Valais peut-il retirer des concessions sur l'eau?

**Maurice Tornay** Le canton et les communes doivent être en mesure d'exploiter ces ouvrages. Le Valais dispose de compétences dans la gestion énergétique à travers les Forces motrices valaisannes (FMV) et dans l'exploitation des ouvrages avec Hydro Exploitation. Ces deux institutions doivent continuer à conforter leurs compétences pour devenir des centres d'excellence. Quant à la commercialisation de l'énergie, il n'y a pas lieu de se faire trop de soucis dans un marché libéralisé. Le Valais va privilégier les partenariats avec de grandes sociétés nationales (Atel, Alpiq, Axpo,...) et européennes.

## **B** N'avez-vous pas aussi envie de jouer sur la fiscalité de par le fait que toutes ces grandes sociétés suisses paient leurs impôts en majorité hors canton?

**MT** La question fiscale est une question récurrente qui doit être traitée avec une certaine précaution. Les concessions octroyées dans les années 1900 étaient toutes subordonnées à l'utilisation de l'énergie sur le territoire cantonal. A l'époque, toute exportation de l'énergie hors canton était subordonnée à l'autorisation du Conseil d'Etat. Les lois du marché en ont décidé autrement... Aujourd'hui le bénéfice n'est plus imposé sur la base d'un dividende garanti, mais

selon la capacité économique de la société. Dans cette approche très complexe, nous avons récemment trouvé une solution avec Swisselectric valable pour les années 2006, 2007 et 2008.

## **B** Comment éviter un conflit entre des communes qui vont toucher le jackpot et des villes qui ne percevront aucun avantage financier?

**MT** En aucun cas il n'y aura de guerre entre les villes et les champs! Il ne faut pas oublier que ces revenus permettent de maintenir les populations de montagne qui subissent les inconvénients que l'on connaît. De plus 60% des redevances

«Les communes ne seront pas totalement libres de disposer de ces millions»



**MAURICE TORNAY**  
«Nationaliser les ressources n'a aucun fondement.»

hydrauliques vont déjà dans les caisses de l'Etat (70 millions de francs pour 2009). Ce jackpot, comme vous l'appellez, renforce ce maintien des populations de montagne en créant des conditions de vie et de développement économiques favorables et aussi attractives qu'en plaine.

## **B** Quelle est la marge de manœuvre des petites communes contre les grands groupes électriques? C'est un peu David contre Goliath?

**MT** Aucune crainte, il n'y a pas de David contre Goliath. Au contraire, les communes sont en position de force à l'échéance, car la loi leur permet de racheter la partie onéreuse; de plus le Valais dispose comme je l'ai dit de compétences pour régler ces questions, sans oublier la volonté politique.

## **B** Avez-vous peur que les droits d'eau soient un jour nationalisés par

## une Confédération, attirée par les milliards en jeu?

**MT** Contrairement à tout ce qui se dit, il est impensable que la Confédération s'approprie les ressources hydrauliques aux dépens des cantons et des communes. Cette question est souvent évoquée dans les débats mais elle n'a aucun fondement.

## **B** Etes vous favorable à la création d'un fonds cantonal alimenté par une partie de l'argent retiré des concessions?

**MT** Non. Par la fiscalité directe et par les 60% des redevances revenant à l'Etat avec la péréquation financière intercantonale, les communes ne resteront pas totalement libres de disposer de ces millions. Par ailleurs, il y a la création d'un fonds cantonal pour le financement des grands projets d'infrastructures du XXI<sup>e</sup> siècle que j'ai proposé à mes collègues du gouvernement. L'acquisition de droits de participation figurerait à n'en pas douter dans la liste de ces grands projets.